

DIFFUSION RESTREINTE

CXIV/CTD

=3-DS
 -5NU
 -CM1 CM2 CM3 SG SGP
 -2II=NUOI II=CM5 II=CMB 4II=DAM PR3 PR4 3NU 2ASP 3II=STR CMC CM4 PR5
 -2MDH 2SAH 2DJ 2DIP II=CM(PERMANENCE)
 - DIFS

TD DFRA NEW YORK 3463

LE 15 JUILLET 1994
NYRK LE 15/07/94 A 21H56IMMEDIAT A L'OUVERTURE DES BUREAUX
CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTEORIGINE : CHANC. DIPLO. REDACTEUR : S. BERMANN
NB : DISTRIBUTION SERVICES

AD DIPLOMATIE 3463	CQ TUNIS 146
CQ WASHINGTON 1846	CQ ADDIS ABEBA 250
CQ LONDRES 1533	CQ KAMPALA 185
CQ BRUXELLES 331	CQ KINSHASA 156
CQ PEKIN 888	CQ DAR ES SALAM 170
CQ MOSCOU 1173	CQ NAIROBI 226
CQ DAKAR 82	CQ BUJUMBURA 140
CQ LIBREVILLE 10	CQ DFRA GENEVE 1210
CQ KIGALI 119	CQ MINDEFENSE PARIS 1560
CQ LE CAIRE 438	CQ DFRA ROME 75
CQ NIAMEY 16	CQ BRAZZAVILLE 17
CQ ARMES PARIS 1135	CQ NDJAMENA 34
CQ MINCOOP PARIS 567	CQ BONN 563
CQ ROME 310	CQ MADRID 314
CQ LISBONNE 101	CQ ATHENES 159
CQ LA HAYE 219	CQ DUBLIN 67
CQ DFRA UEO BRUXELLES 421	

NB : SERVIR NU - DAM - CM5 - CMB
TXT

TXT

OBJET : RWANDA

PAGE -2-

REFERENCE : TD DIPLOMATIE 20673 ET 20726.

RESUME : NOUS AVONS INFORME LE CONSEIL DE LA PRESENCE DE MEMBRES DU ''GOUVERNEMENT INTERIMAIRE'' RWANDAIS DANS LA ZONE SURE ET INDIQUE QUE LA FRANCE SE TENAIT PRETE A APPORTER SON CONCOURS A TOUTE DECISION DES NATIONS UNIES CONCERNANT CES PERSONNES. .

XXX

LORS DE LA SEANCE DE CONSULTATIONS INFORMELLES DE CE MATIN, M. GHAREKHAN A FAIT A LA DEMANDE DES MEMBRES DU CONSEIL UN TREF BREF EXPOSE DE LA SITUATION AU RWANDA. IL A NOTAMMENT INDIQUE QUE LE GENERAL KAGAME AVAIT ASSURE AU REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL QU'UN CESSEZ-LE-FEU UNILATERAL SERAIT CONCLU TRES PROCHAINEMENT. IL AVAIT TENU A MANIFESTER QUE LE FPR SOUHAITAIT LE RETOUR DES POPULATIONS CIVILES DANS LEUR REGION D'ORIGINE ET AVAIT GARANTI QU'AUCUNE REPRESSION NE SERAIT EXERCEE A LEUR ENCONTRE. M. GHAREKHAN A EVOQUE LA QUESTION DES MEMBRES DU ''GOUVERNEMENT INTERIMAIRE'' EN INDiquANT QUE DE TRES FORTES RUMEURS FAISAIENT ETAT DE LA PRESENCE DE CERTAINS D'ENTRE EUX A GOMA ET A CYANGUGU. IL A DECLARE CEPENDANT N'ETRE PAS EN MESURE DE CONFIRMER CES INFORMATIONS.

J'AI PRIS LA PAROLE POUR DIRE QUE NOUS N'ETIONS PAS EN MESURE NON PLUS DE LE CONFIRMER MAIS J'AI RAPPELE NOTRE POSITION A CE SUJET ET SOULIGNE QUE DANS LA MESURE OU LA FRANCE AGISSAIT DANS CETTE ZONE AVEC UN MANDAT DE L'ONU, IL APPARTENAIT AU CONSEIL DE DEFINIR LA CONDUITE A TENIR A L'EGARD DE CES PERSONNALITES. JE SUIS REVENU DEUX FOIS SUR LE

SUJET EN ESSAYANT EN VAIN DE SUSCITER DES REACTIONS : PERSONNE N'EST INTERVENU.

J'AI PAR AILLEURS APPELE L'ATTENTION DU CONSEIL SUR L'EXTREME GRAVITE DES PROPOS TENUS A LA PRESSE PAR M. KAYAME ~~PAGE~~ -3-

SUR LA POSSIBILITE POUR LES TROUPES DU FPR DE PENETRER DANS LA ZONE HUMANITAIRE, EN EN SOULIGNANT LE CARACTERE INACCEPTABLE.

DANS L'APRES-MIDI, DES QUE J'AI RECU CONFIRMATION DU DEPARTEMENT DE LA PRESENCE DE MEMBRES DU "GOUVERNEMENT INTERIMAIRE" RWANDAIS DANS LA ZONE HUMANITAIRE SURE, J'AI AUSSITOT, CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS, ADRESSE UNE LETTRE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE POUR L'INFORMER DE CETTE SITUATION ET SOULIGNER QUE SI DES MEMBRES DE CE "GOUVERNEMENT" SE LIVRAIENT A DES ACTIVITES POLITIQUES OU MILITAIRES, LA FRANCE PRENDRAIT TOUTES DISPOSITIONS POUR FAIRE RESPECTER LES REGLES APPLICABLES DANS LA ZONE SURE. J'AI INDIQUE QUE NOUS ETIONS A LA DISPOSITION DES NATIONS UNIES POUR EXAMINER LES DECISIONS QUI POURRAIENT ETRE PRISES A CET EGARD. CETTE LETTRE QUE JE COMMUNIQUE PAR TELECOPIE N° 1634 A ETE PORTEE A LA CONNAISSANCE DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL. J'AI AUSSI TRANSMIS CETTE INFORMATION AU SECRETAIRE GENERAL PAR L'INTERMEDIAIRE DE M. GHAREKHAN. J'AI ENFIN INFORME LA PRESSE DE NOTRE DEMARCHE.

NOS COLLEGUES AMERICAINS NOUS ONT FAIT SAVOIR A L'ISSUE DU CONSEIL QU'ILS SERAIENT PRETS A NOUS SOUTENIR DANS L'ADOPTION D'UNE RESOLUTION ELARGISSANT LE MANDAT DE LA FORCE MULTINATIONALE POUR LUI PERMETTRE L'ARRESTATION ET LA DETENTION DES CRIMINELS. IL SEMBLE CEPENDANT QU'UNE TELLE INITIATIVE, POUR AVOIR DES CHANCES DE SUCCES, DEVRAIT POUVOIR S'APPUYER SUR UN RAPPORT PRECIS DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME OU DE LA COMMISSION D'ENQUETE.

NOS COLLEGUES AMERICAINS NOUS ONT PAR AILLEURS INDIQUE QUE LA DECISION DE NE PLUS RECONNAITRE LE GOUVERNEMENT INTERIMAIRE DU RWANDA N'ALLAIT PAS NECESSAIREMENT SE TRADUIRE PAR UNE INITIATIVE IMMEDIATE POUR ECARTER M. BIZIMANA DU CONSEIL.

JE TRANSMETS ENFIN AU DEPARTEMENT LA LETTRE QUE LE REPRESENTANT DU FRONT PATRIOTIQUE A ADRESSEE A TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES INFORMER D'UN ACCORD SUR LA FORMATION D'UN ~~PAGE~~ -4-

GOUVERNEMENT DE COALITION ET LES INVITER A LA CEREMONIE D'INVESTITURE QUI AURA LIEU LE 18 JUILLET A MIDI A KIGALI.

JE SERAIS RECONNAISSANT AU DEPARTEMENT DE CONTINUER A ME FAIRE CONNAITRE REGULIEREMENT LES DEVELOPPEMENTS AU RWANDA AFIN QUE JE PUISSE TENIR LE CONSEIL INFORME : IL A ETE DECIDE QUE LE POINT RWANDA SERAIT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR SUR UNE BASE QUOTIDIENNE./.

LADSOUS